

SÉANCE DU 2020-07-06

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 6^e jour du mois de juillet deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : AUBERT TURCOTTE, PAUL-ANDRÉ FILLION, LOUISETTE BÉRUBÉ, JULIE POTVIN, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 06 juillet 2020**

1. Séance à huis clos et enregistrement audio pour diffusion sur le site;
<https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 2020-06-01
4. Adoption des comptes du mois.
5. Mandat, cour des Petites créances
6. Mandat Idnum et embauche d'un étudiant (e).
7. Décompte progressif no 2 chemin Nord de la rivière.
8. Entente municipalité et MRC
9. Adoption d'un second projet de règlement numéro 340.20 modifiant le règlement de zonage numéro 227
10. Réouverture du bureau et horaires.
11. Abrogation de la résolution numéro 2020-06-103
12. Taux d'intérêts sur les comptes passées dues
13. Tableau numérique
14. Fauchage des rangs
15. Don
16. Correspondance
17. Varia
18. Levée de l'assemblée

2020-07-116

1. Séance à huis clos et enregistrement audio pour diffusion sur le site;
<https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

Considérant le décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 juillet 2020;

Considérant que l'arrêté ministériel décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance à huis clos

En conséquence, madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Paul-André Fillion d'adopter que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que la séance sera diffusée en audio sur le site de la municipalité au : <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

2020-07-117

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Louisette Bérubé d'adopter l'ordre du jour.

2020-07-118

3. Adoption du procès-verbal du 2020-06-01

Madame la conseillère Louisette Bérubé propose appuyée par madame la conseillère Julie Potvin et résolue unanimement d'adopter le procès-verbal du 2020-06-01 tel que rédigé.

2020-07-119

4. Lecture et adoption des comptes du mois

9033-5696	252.93
AIR LIQUIDE	131.88
LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC.	9 358.97
AMQUI PRONATURE	11.49
ANDRÉ ROY ÉLECTRIQUE INC	297.76
AQUAZONE	105.73
ATELIERS LÉOPOLD DESROSIERS INC	581.27
AUTO PART PLUS	130.71
BRANDT MONT-JOLI	1 169.09
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	141.45
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	2 702.53
CARQUEST PIECES D'AUTOS	73.97
COPIEUR PCM	534.30
DÉBARDAGE G.S. MORIN	919.40
LES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS 1982	1 205.16
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	5.00
YVETTE GAGNON	183.40
GESTION PATRICK TURCOTTE INC.	344.93
GRADER'S PRO	643.86
GROUPE YVES GAGNON	20.06
HARNOIS ÉNERGIE	1 267.33
HYDRO QUEBEC	7 598.13
MALLETTE	287.44
MRC DE LA MATAPÉDIA	29 265.40
MUNICIPALITÉ DE STE-IRÈNE	165.00
PIÈCE D'AUTOS DR INC	164.86
RÉNO-VALLÉE INC.	5.73

SANI-MANIC INC	5 702.05
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR	56.33
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	160.75

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois de juin 2020 pour un total de 63 486.91\$ et d'en autoriser le paiement.

2020-07-120

5. Mandat, cour des petites créances

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement de mandater le directeur général et secrétaire trésorier Jean-Noël Barriault pour représenter la municipalité de Saint-Léon-le-Grand à la Cour du Québec division des petites créances.

2020-07-121

6. Mandat Idnum et embauche d'un étudiant (e).

Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par madame la conseillère Julie Potvin et résolue unanimement de réserver les services d'une technicienne pour une semaine de la firme Idnum et un étudiant (e) pour une durée maximale de 3 semaines à temps partiel.

2020-07-122

7. Décompte progressif no 2 chemin Nord de la rivière.

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement d'autoriser le paiement du décompte numéro 2 au montant de 98 746.83\$ auprès des Entreprises L. Michaud et fils

2020-07-123

8. Entente municipalité et MRC

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand confirme une participation financière de 6 687.44\$ pour l'année 2020 afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC de la Matapédia;

La municipalité délègue monsieur le conseiller Serge Imbeault comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement de Saint-Léon;

La municipalité mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.

2020-07124

9. Adoption d'un second projet de règlement numéro 340.20 modifiant le règlement de zonage numéro 227

Considérant que la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement de zonage numéro 227 de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a été adopté le 3 mai 2004 et est entré en vigueur le 15 juillet 2004 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand désire apporter différentes modifications à son règlement de zonage, dont une à des fins de conformité au plan d'urbanisme, actuellement en cours de modification;

Considérant que, conformément au décret 2020-033 du 7 mai dernier, le conseil municipal a invité la population à transmettre par écrit ses commentaires sur le premier projet de règlement en remplacement de la consultation normalement prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant que le conseil municipal doit soumettre un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant qu'un ajustement a été apporté à une disposition concernant le paragraphe 1° de l'article 1 ;

En conséquence, madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement;

1° d'adopter le second projet de règlement numéro 340-20 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2° de soumettre le second projet de règlement numéro 340-20 à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

Article 1 Grille des spécifications

Le tableau 5.1 du règlement de zonage numéro 227 est modifié par :

1° le remplacement du cercle vide par un cercle plein dans la case située à l'intersection de la colonne 17 et de la ligne *HABITATION I – Habitation unifamiliale isolée*;

2° l'insertion, après « 6 » dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone «53» et de la ligne USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, de «-13»;

3° l'insertion, après la note 12 dans la case du bas du deuxième feuillet, de « **Note 13** : 2740 – *Industrie de boîtes et de palettes en bois.* ».

Article 2 Plan de zonage

Les plans de zonage aux échelles 1:2500 et 1:20000 du règlement de zonage numéro 227 sont modifiés par l'insertion, dans les zones 17 Af et 18 Ad, d'un tracé de rue projeté.

Cette modification est illustrée à l'annexe 1. En cas de contradiction entre l'annexe et le texte, l'annexe prévaut.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

2020-07-125

10. Réouverture du bureau et horaire.

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'ouvrir au public le bureau de la municipalité aux heures d'ouverture de la caisse Desjardins à partir du 07 juillet 2020

2020-07-126

11. Abrogation de la résolution numéro 2020-06-103

Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyés par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement d'abroger la résolution numéro 2020-06-103

2020-07-127

12. Taux d'intérêts sur les comptes passés dues

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Julie Potvin et résolue unanimement d'établir le taux d'intérêts sur tous les comptes passés dus à 12% annuellement à compter du 07 juillet 2020

2020-07-128

13. Tableau numérique

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par madame la conseillère Louisette Bérubé et résolue unanimement de changer le logiciel de contrôle web On-Vision sur les écrans du tableau numérique et d'accepter la soumission de LibertevisiON au montant de 1716.00\$

2020-07-129

14. Fauchage des rangs

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement de faire faucher les bordures des chemins et rangs de la municipalité.

15. Dons

Aucune demande de don

16. Correspondance

La correspondance est lue.

17. Varia

Il n'y a pas de varia

2020- 07-130

18. Levée de l'assemblée.

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Julie Potvin et résolue unanimement de lever la séance.

Maire

Directeur général et secrétaire-
trésorier